

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2026DECISION67**

**Objet :** Devis pour un spectacle pour enfants dans le cadre des « RDV pour le Climat ».

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la compagnie Laurent DESCHAMPS du 04/02/2026, pour un spectacle pour enfants dans le cadre des « RDV pour le Climat »,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis de la compagnie Laurent DESCHAMPS du 04/02/2026, pour un spectacle pour enfants intitulé "Hmm ! C'est bon...pour ta planète" dans le cadre des « RDV pour le Climat », le 18 octobre 2026 après-midi, à Beaufou, pour un coût total de 1 242 € HT (hors frais repas et SACEM).

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 18 mai 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.